



## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (6.3.a bis)

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

**Bureaux, services administratifs, enseignement**

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal autre que d'habitation, à l'exception des centres commerciaux, proposés à la vente en France Métropolitaine.

N° de dossier : 23073 COMMUNE PLAGNE AUBERGE-VALEZAN  
 N° ADEME (partiel ou/et complet) : 2273T3201687G  
 Date de validité : 21/12/2032  
 Le cas échéant, nature de l'ERP : O:Hôtels et pensions de famille  
 Date de construction : De 1989 à 2000  
 Date de visite : 22/12/2022 et de création : 06/01/2023

Nom du diagnostiqueur : Afonso Fernand  
 N° de certification : DTI1952  
 Délivré par : dekra certification

Signature :

**Adresse du bâtiment :**

Adresse : 16 Allée de l'auberge, Valezan 73210 LA PLAGNE TARENTEAISE  
 Bâtiment entier  
 Partie de bâtiment (à préciser) :  
 Surface thermique (m²) : 423.72

**Désignation du propriétaire :**

Nom : Commune de la Plagne Tarentaise  
 Adresse : Macot la plagne 73210 LA PLAGNE TARENTEAISE  
**Gestionnaire (s'il y a lieu) :**  
 Nom : Mme Mihelic  
 Adresse : 16 allée de l'Auberge, Valezan - 73210 LA PLAGNE TARENTEAISE

### Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2021-2022-2023

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€TC abonnements compris)
	Détail par énergie en kWh <sub>EF</sub>	Détail par énergie en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Bois, biomasse</b>			
<b>Electricité</b>	25728 (Electricité)	59175	4170
<b>Gaz</b>	3355 (Gaz)	3355	537
<b>Autres énergies</b>			
<b>Production d'électricité à demeure</b>			
<b>Abonnements</b>	/	/	271.44
<b>TOTAL</b>	/	62530	4978

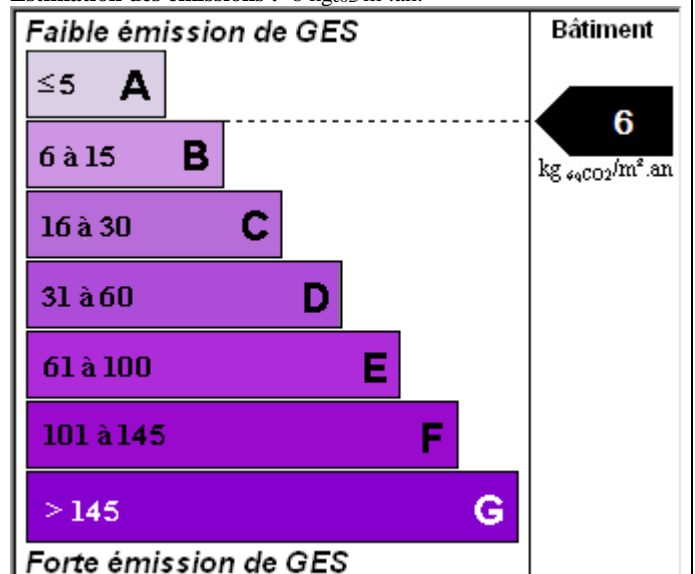
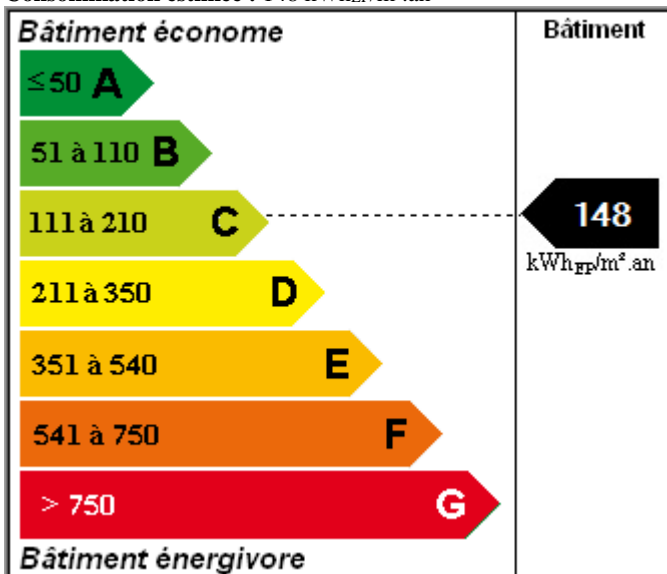
**Consommations énergétiques (en énergie primaire)**

Pour le chauffage, la production d'ECS, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation estimée : 148 kWh<sub>EP</sub>/m².an

**Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages**

Estimation des émissions : 6 kg<sub>CO2</sub>/m².an.



## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs	Système de chauffage	Système de production d'ecs
- Mur 1 : en pierre de taille moellons avec isolation ITI de 2000. - Mur 2 : blocs de béton creux, ép. 20 cm ou moins, isolation ITI de 2000.	Chaudière fioul collective Viessman vitola100, émetteurs radiateurs avec robinets thermostatiques.	Chaudière fioul Viessman vitola 100 accumulation : 300 litres
Toiture	Système de refroidissement	Système d'éclairage
Combles aménagés sous rampants, donnant sur l'extérieur, isolation sous plancher haut (ITI), année d'isolation : 2000. Béton sur combles perdus avec isolation ITE inconnue (présence impossible à déterminer).	Pompe à chaleur air/air pour la réserve de 11.8 m <sup>2</sup>	Lampes basse consommation type led et fluorescentes.
Menuiseries ou parois vitrées	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint	Système de ventilation
Huïseries bois double vitrage 4/6/4 avec volets bois.	Non	Ventilation mécanique auto réglable après 82
Plancher bas		
Dalle béton non isolé sur local non chauffé.		
Nombre d'occupants	Autres équipements consommant de l'énergie	
	piano gaz, groupe froid, four électrique, frigo, congélateur, lave vaisselle, chambre froide, hotte, lave verre, machine à glaçons, tireuse à bière, four pizza.	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	KWhEP/m <sup>2</sup> an
Energie solaire thermique pour l'Ecs.		
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables		<b>KWhEP/m<sup>2</sup>.an</b>

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour en

disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires :

## **Conseils pour un bon usage**

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

## **Gestionnaire énergie**

- Mettez en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

## **Chauffage**

- Vérifiez la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifiez la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réglez les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

## **Ventilation**

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, programmez-la de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

## **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changez la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

## **Confort d'été**

- Installez des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

## **Eclairage**

- Profitez au maximum de l'éclairage naturel. Evitez d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacez les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installez des minuteurs et ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.

- Optimisez le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

## **Bureautique**

- Optez pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veillez à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Optez pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

## **Sensibilisation des occupants et du personnel**

- Sensibilisez le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veillez au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veillez à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetière), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utilisez les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

## **Compléments :**

## **Recommandations d'amélioration énergétique**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Isolation du plancher des combles perdus avec un isolant de résistance thermique $R > \text{ou} = \text{à } 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ , en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface.	
Isolation de la sous-face du plancher bas donnant sur local non chauffé, vide sanitaire ou l'extérieur, (si la hauteur sous plafond est suffisante) avec un isolant de résistance thermique $R > \text{ou} = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ .	

Commentaires : Ce diagnostic de performance énergétique tient compte de la moyenne annuelle des relevés de consommations communiquée par l'exploitant. En raison d'une activité réduite dû au confinement du 17 mars 2020 au 3 mai 2021, les résultats du diagnostic sont sous-estimés et les étiquettes «énergie» et «climat» ne reflètent pas la performance énergétique réelle du bien.

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique performance énergétique)

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par dekra certification Centre d'affaires La Boursidière - CS 30004 - 92357 LE PLESSIS-ROBINSON CEDEX